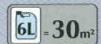




Destructeur de mousses prêt à l'emploi 5+1L Gratuit



- · Détruit mousses, lichens, verdissures et moisissures sur : fibrociment, ciment, brique, tuile, peinture, bois, ardoises, plâtre, pierre naturelle, marbre.
- · Formule sans javel, fortement concentrée en actifs : agit dès les premières 24 h et reste active même s'il pleut le lendemain.
- N'altère pas le fonctionnement d'un récupérateur d'eau.
- · Usage extérieur effet curatif.

MODE D'EMPLOI

Gratter préalablement les mousses épaisses. Appliquer à l'aide d'un pulvérisateur de jardin, d'un arrosoir ou d'un pinceau, en évitant toute pulvérisation sur la pelouse ou les plantes. Laisser agir le produit plusieurs jours jusqu'à noircissement total des mousses. Eliminer les résidus par brossage ou balayage. Sur les zones très exposées, nettoyer au jet d'eau et renouveler l'application.

RECOMMANDATIONS <

Pour stopper l'efficacité du biocide, rincer les supports traités. Eviter le ruissellement massif vers une fosse septique et les bassins à poissons. Conserver à l'abri du gel. Bien rincer le matériel à l'eau après emploi.

COMPOSITION

Le contenu de cette fiche technique est susceptible d'être modifié par la société BRUNEL CHIMIE DERIVES"

Chlorure de benzalkonium, ammonium quaternaire (CAS 63449-41-2): 40g/1Kg. Désinfectants. Type de préparation : autre liquide (AL). Date de péremption : voir inscription sur l'emballage. PRECAUTIONS <

Très toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité. Conserver hors de la portée des enfants. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Pour les instructions de premiers secours, contacter le centre anti-poison

le plus proche. Eliminer l'emballage vide conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets. Eliminer les produits non utilisés conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, le recyclage de N. Dangereux pa l'emballage sera dans ce cas proscrit.





Code article: 1163 15 01 2011 FT.01 / Procédure AQ.10